



Résumé d'entrevue : l'honorable Bill Blair, ministre de la Protection civile et président du Conseil privé du Roi pour le Canada

Le résumé d'entrevue du ministre Blair doit être relu parallèlement aux résumés de témoignage du groupe d'experts de la Sécurité publique composé de Rob Stewart (sous-ministre), Talal Dakalbab (sous-ministre adjoint, Secteur de la prévention du crime), Dominic Rochon (sous-ministre adjoint, Secteur de la sécurité et de la cybersécurité nationale) et Deryck Trehearne (directeur général du Centre des opérations du gouvernement), et à ceux du groupe d'experts de la Protection civile du Bureau du Conseil privé, qui comprenait Jeffery Hutchinson, secrétaire adjoint du Cabinet (Protection civile) et Jacqueline Bogden (sous-secrétaire du Cabinet, Protection civile et relance suite à la pandémie de COVID-19).

Le ministre Blair a été interviewé par Shantona Chaudhury, Yves Côté, Gordon Cameron et Alexandra Heine, le 6 septembre 2022. Les questions concernant le présent résumé doivent être envoyées à M^{me} Heine.

Les mots ajoutés entre crochets [...] sont des notes explicatives fournies par l'avocat de la Commission pour faciliter la compréhension du texte.

Contexte

Le ministre Blair a été policier au Service de police de Toronto (**SPT**) pendant 31 ans. Il a été chef du SPT de 2005 à 2015. Il a également été président de l'Association des chefs de police de l'Ontario et de l'Association canadienne des chefs de police.

Le ministre Blair possède une vaste expérience de la gestion des manifestations. Inspecteur, il a été chargé du Groupe de maintien de l'ordre [composé de policiers ayant suivi une formation poussée en gestion des foules et déployés en cas de grandes manifestations]. Il a passé neuf ans dans le secteur du maintien de l'ordre. En qualité de chef de police, il a dû gérer un certain nombre de manifestations à Toronto, y compris lors du sommet du G20 à Toronto en 2010. Pendant ces manifestations, il a dû examiner et approuver des plans dressés par son personnel et les présenter à la Commission des SPT.

Le ministre Blair a été nommé ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile en novembre 2019. Il a occupé ce poste jusqu'en octobre 2021, date à laquelle il a été nommé président du Conseil privé de la Reine et ministre de la Protection civile. L'honorable Marco Mendicino a été nommé ministre de la Sécurité publique.

Les ministres Mendicino et Blair collaborent étroitement, mais ils ont des responsabilités différentes. La principale responsabilité du ministre Blair consiste à contribuer à la réalisation du mandat relatif à la protection civile de la Sécurité publique. Il dirige le Secrétariat de la protection civile du Bureau du Conseil privé et, à titre de président du Conseil privé de la Reine, il préside le Comité du Cabinet chargé de la sécurité et des



urgences (**CSU**). [Ce Comité a pour mandat d'examiner les menaces et les risques pour la sécurité du Canada et des Canadiens. Il gère les situations d'urgence en cours en veillant à ce qu'il y ait une intervention intégrée au niveau ministériel. Le Comité tient des réunions régulières et il peut aussi être convoqué de façon ponctuelle, au besoin.]

Il appartient aussi au ministre Blair de gérer les demandes d'aide fédérale (**DAF**) venant des provinces, en application du paragraphe 4(1) de la *Loi sur la gestion des urgences* (LC, 2007, ch. 15). Il travaille en étroite collaboration avec les représentants de Sécurité publique Canada, y compris le sous-ministre Rob Stewart, pour gérer les DAF. [Le Centre des opérations du gouvernement (**COG**), dirigé par Deryck Trehearne, fait partie du Secteur des programmes et de la gestion des urgences de Sécurité publique. Quand on le lui demande, le COG aide à coordonner les interventions fédérales en cas de situations d'urgence réelles ou éventuelles en fournissant des services continus de surveillance et d'établissement de rapports, une connaissance de la situation au niveau national, des notes d'avertissement, des évaluations des risques et une aide à la planification se rapportant à la gestion pangouvernementale des interventions d'urgence. Ce rôle comprend l'évaluation et la formulation de recommandations relativement aux DAF.]

Le ministre Blair travaille en étroite collaboration avec Jody Thomas, conseillère du premier ministre en matière de renseignement et de sécurité nationale (**CRSN**)

Participation à l'intervention fédérale face au Convoi de la liberté

Pendant le Convoi de la liberté (**Convoi**), le ministre Blair a convoqué et présidé des réunions du CSU de manière ponctuelle, en réaction aux manifestations. [Les réunions du Comité ont eu lieu les 3, 6 et 8 février 2022 et y assistaient notamment le ministre Mendicino et la commissaire de la Gendarmerie royale du Canada (**GRC**), Brenda Lucki.]

Le ministre Blair a expliqué qu'aux alentours du 10 février, le premier ministre a décidé que la menace représentée par le Convoi avait atteint un niveau tel qu'il était nécessaire de convoquer le Groupe d'intervention en cas d'incident (**GII**). Les réunions du CSU concernant le Convoi ont donc été remplacées par celles du GII, et la gestion du Convoi a été confiée au GII. [Le GII sert de forum dédié en cas de crise nationale ou pendant des situations se produisant ailleurs qui ont d'importantes répercussions sur le Canada. Il est chargé de coordonner une intervention fédérale rapide, le cas échéant, et de prendre des décisions rapides et efficaces. Le GII est présidé par le premier ministre, et sa composition varie. Comme il s'agit d'un groupe de travail constitué de ministres, les ministres concernés, y compris le ministre Blair, peuvent en faire partie, tout comme des cadres supérieurs du gouvernement, selon les besoins et en fonction de la nature de la situation. Le GII a tenu sa première réunion le 10 février. Il s'est ensuite réuni les 12, 13 et 16 février, et tous les jours par la suite jusqu'au 23 février.]

Le ministre Blair a aussi déclaré qu'il avait convoqué des réunions tripartites afin de réunir les représentants des trois ordres de gouvernement à Ottawa pour coordonner une réponse au Convoi. Des représentants de la Ville d'Ottawa, des forces de l'ordre et du



gouvernement fédéral ont participé à ces réunions [par exemple, le maire d'Ottawa, Jim Watson, le directeur municipal, Steve Kanellakos, Peter Sloly, alors chef du Service de police d'Ottawa (**SPO**), le ministre Mendicino, le ministre Blair et son sous-ministre, Rob Stewart.] Le Gouvernement de l'Ontario n'a pris part à aucune des réunions.

Le ministre Blair a expliqué qu'une de ses principales préoccupations pendant le Convoi était la sécurité de la Colline du Parlement et de la Cité parlementaire. Ce sont les symboles d'extrémisme et de haine affichés par les manifestants, comme les drapeaux nazis et confédérés, qui ont suscité cette préoccupation. Le ministre Blair voulait notamment faire en sorte que le Parlement puisse continuer à fonctionner en toute sécurité.

Renseignement

Le ministre Blair a appris l'existence du Convoi au début de janvier, par des sources médiatiques ouvertes. À ce moment-là, les médias décrivaient le Convoi comme étant organisé par des camionneurs dans l'Ouest canadien.

À la fin de janvier, les médias ont commencé à dire que le Convoi se dirigeait vers Ottawa.

Le ministre Blair a reçu un premier breffage sur le Convoi le 27 janvier. Il a expliqué que la CRSN et lui avaient été mis au courant de la situation en termes généraux par leurs collaborateurs respectifs. Il n'a reçu aucun renseignement, dans ce breffage ou autrement, sur le nombre de manifestants en route vers Ottawa ou sur la durée planifiée de leur séjour. Normalement, les convois traversent la ville et poursuivent leur route : ils perturbent la circulation pendant quelques heures, mais ils s'éloignent rapidement. Cependant, le ministre Blair s'est rappelé que certains médias avaient fait savoir que les manifestants comptaient rester à Ottawa jusqu'à ce que les obligations vaccinales soient levées.

Le ministre Blair a déclaré qu'il supposait que le SPO recevait les mêmes renseignements que lui au sujet des manifestants.

Forces de l'ordre

Première intervention face au Convoi

Au tout début de la manifestation, le ministre Blair a estimé que le SPO avait les ressources nécessaires pour gérer le Convoi. Il est toujours préoccupé par la façon dont une manifestation va évoluer, mais au cours des premiers jours, il ne s'est pas inquiété de la capacité de la police d'intervenir.

Après l'arrivée des manifestants à Ottawa et une fois leurs camions garés dans le centre-ville, le ministre Blair s'est inquiété du fait que les camionneurs ne recevaient pas de contravention et que leurs véhicules n'étaient pas remorqués. Il en a parlé avec le chef Sloly et le maire Watson lors d'une téléconférence tenue au début de février. Le chef Sloly a expliqué que le SPO était incapable de mettre des contraventions et de remorquer les véhicules garés parce qu'il ne pouvait pas obtenir l'aide des entreprises de



remorquage. Il a aussi dit au ministre Blair qu'il craignait que la distribution de contraventions aux camionneurs et le remorquage des véhicules risquent d'entraîner une escalade de la violence. Le ministre Blair a accepté l'explication du chef Sloly parce que ce dernier était le chef de police, l'agent responsable et la personne qui était sur le terrain.

Le ministre Blair a expliqué qu'à cause d'un préjugé rétrospectif, en particulier, il ne pouvait pas s'exprimer équitablement sur la question de savoir si le SPO aurait pu ou dû prendre des mesures supplémentaires avant l'arrivée du Convoi afin d'empêcher les véhicules de se garer au cœur du centre-ville. À l'époque, agissant en fonction des informations dont il disposait, le SPO a pris des décisions visant à permettre une manifestation légale et paisible, tout en essayant d'arriver à un règlement pacifique.

Interrogé sur des manifestations semblables à Québec et à Toronto, le ministre Blair a répondu que, dans ces cas, la police est intervenue rapidement : les propriétaires des véhicules ont reçu des contraventions et leurs véhicules ont été remorqués rapidement, de sorte que les manifestants n'ont pas eu le temps de s'incruster sur place.

Le ministre Blair a poursuivi en disant que la manifestation organisée par le Convoi était sans pareille. Une fois les manifestants et leurs véhicules installés, ils sont devenus des points d'ancrage. Quand il était policier, il a eu affaire à des convois roulaient lentement pour essayer de bloquer des routes, mais il n'a jamais vécu de situations où la police n'a pas été capable d'obtenir l'aide de dépanneuses pour remorquer des véhicules garés.

Divers facteurs ont rendu la situation dans son ensemble particulièrement pénible, y compris la difficulté à obtenir des dépanneuses qui ne rencontrait pas seulement la police d'Ottawa : la police a aussi eu du mal à obtenir l'équipement nécessaire pour déplacer les véhicules à Coutts (Alberta) et au pont Ambassador, à Windsor. C'était une situation sans précédent. Comme l'a expliqué le ministre Blair, une fois que les véhicules des manifestants retranchés à Ottawa, à Coutts et au pont Ambassador, ils sont devenus de véritables points d'ancrage qui ont changé la nature des manifestations. Ce n'était désormais plus le type de manifestation que le ministre avait connu dans le passé.

Dans la même veine, le ministre Blair a déclaré qu'en mettant des contraventions à des particuliers qui avaient enfreint des règlements municipaux, la police n'aurait aucunement dissuadé l'action des manifestants dans ce cas, à cause des collectes de fonds des manifestants et de leur accès à des fonds. C'était aussi une variable particulière au Convoi.

Relation avec le chef Sloly et communications avec lui pendant le Convoi

Le ministre Blair a déclaré qu'il avait entretenu de bonnes relations avec le chef Sloly pendant de nombreuses années. Ils travaillaient ensemble au sein des SPT. Quand le chef Sloly est devenu chef du SPO, ils ont discuté de son projet de nouvelles réformes dans le SPO. Le ministre Blair et le chef Sloly avaient travaillé ensemble dans le passé sur des réformes des services policiers et ils partageaient un même engagement en faveur de la diversité et d'une amélioration des contacts avec la population urbaine.



Le ministre Blair a expliqué qu'il n'a pas eu de communications personnelles avec le chef Sloly pendant le Convoi. Il s'est entretenu avec le maire Watson. Il n'a parlé avec le chef Sloly qu'aux réunions tripartites. Par l'intermédiaire d'une connaissance mutuelle, le ministre Blair a offert au chef Sloly de s'entretenir avec lui, si celui-ci le souhaitait, non pas en leurs qualités respectives de ministre et de chef de police, mais en tant qu'anciens collègues. Le chef Sloly n'a pas répondu à cette offre.

Lors des réunions tripartites, le ministre Blair a pris soin de ne donner aucun ordre au SPO et de ne pas se mêler de ses opérations. Selon lui, le rôle des autorités gouvernementales – que ce soit le ministre de la Sécurité publique, la Commission du Service de police d'Ottawa (**Commission du SPO**) ou le solliciteur général de l'Ontario – consiste à superviser les forces de l'ordre à un haut niveau en leur demandant des comptes, et non à en diriger les opérations ou à influencer sur elles.

Demandes de ressources policières supplémentaires

Le ministre Blair a été interrogé sur les ressources supplémentaires demandées par la Ville d'Ottawa. [Après l'arrivée du Convoi à Ottawa, le SPO a demandé l'aide de la GRC. Le 7 février, le maire Watson et la présidente de la Commission du SPO, Diane Deans, ont envoyé au premier ministre et au ministre Mendicino une lettre disant que le SPO avait besoin d'une [TRADUCTION] « injection considérable et immédiate » de ressources supplémentaires : 1 000 policiers, 600 agents du maintien de l'ordre, 100 enquêteurs, 100 employés civils et des éléments de soutien¹.]

Le ministre Blair a expliqué que la demande de ressources présentée par le maire Watson posait deux problèmes.

Tout d'abord, la GRC et la Police provinciale de l'Ontario (**PPO**) hésitaient à fournir des ressources policières supplémentaires au SPO sans que celui-ci ait dressé de plan satisfaisant précisant comment ces ressources permettraient d'aboutir à un règlement pacifique des manifestations. Elles voulaient comprendre le plan et se demandaient à quoi serviraient les ressources. Le ministre Blair n'a pas pris part à ces discussions, mais il savait que la formulation d'un plan cohérent comportait des difficultés. Il ne savait pas directement pourquoi il en était ainsi, mais il avait entendu dire que ces difficultés résultaient d'un roulement du personnel au sein du SPO, d'un manque de solidarité dans la structure de commandement du SPO et de tensions entre le chef Sloly et ses subalternes. Des progrès importants ont eu lieu [entre les 11 et 15 février], quand il a généralement été admis que l'ampleur du Convoi dépassait la capacité du SPO de le gérer à lui seul. Comme le ministre Blair l'a expliqué, le SPO avait besoin que d'autres forces de police entrent en jeu et, une fois qu'elles l'ont fait, un plan d'intervention convenable a été élaboré.

¹ Lettre du maire Watson et de Diane Deans, datée du 7 février, adressée au premier ministre et au ministre Mendicino relative à la demande de ressources policières supplémentaires, **SSM.CAN.00000084**.



Ensuite, la Ville d'Ottawa et le SPO n'ont pas suivi la procédure établie pour demander des ressources. En Ontario, les demandes de ressources policières sont officiellement régies par le processus énoncé à l'article 9 de la *Loi sur les services policiers (LSP)* (LRO 1990, chap. P.15). Le ministre Blair a expliqué que, conformément à ce processus, les forces de police municipale doivent adresser leurs demandes au solliciteur général de l'Ontario et à la PPO, avant de solliciter l'aide de la GRC.

Le ministre Blair a souligné que le maire Watson connaissait bien le processus décrit dans la LSP. Cependant, il voulait l'aide des membres de la GRC, et c'est pourquoi il a d'abord envoyé sa demande au gouvernement fédéral. Une telle démarche, a expliqué le ministre Blair, n'est pas inhabituelle en temps normal. En raison de la répartition particulière des secteurs de compétence de la police dans la région de la capitale nationale, le SPO est habitué à traiter directement avec la GRC, et celle-ci fournit fréquemment ressources et aide au SPO de façon officieuse. Le SPO, la PPO et la GRC collaborent depuis longtemps dans la région de la capitale nationale.

Cependant, compte tenu des circonstances et vu l'ampleur de la demande [1 700 policiers supplémentaires et 100 employés civils], le maire devait passer par les voies officielles et demander d'abord l'appui de la solliciteuse générale de l'Ontario et de la PPO. Si la PPO n'avait pas pu répondre à la demande parce que celle-ci dépassait ses capacités, la GRC aurait fourni des ressources supplémentaires.

Dialogue avec les Provinces

Le gouvernement de l'Ontario

Le ministre Blair a expliqué que l'Ontario partageait les inquiétudes du gouvernement fédéral au sujet des manifestations. Plus précisément, le gouvernement provincial se préoccupait des conséquences des manifestations qui avaient lieu au pont Ambassador et au pont Peace à Sarnia.

Interrogé sur l'attitude de l'Ontario face aux manifestations, le ministre Blair a répondu que le gouvernement de l'Ontario était inquiet. Les ministres Blair et Mendicino se sont tous deux entretenus avec la solliciteuse générale de l'Ontario, Sylvia Jones. Le ministre Blair se rappelait en particulier que la ministre Jones souscrivait à l'idée que l'Ontario invoque la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence* (LRO 1990, chap. E.9).

Le sous-ministre Stewart a aussi eu des entretiens productifs avec ses homologues de l'Ontario.

Interrogé sur la question de savoir pourquoi l'Ontario n'avait pas assisté aux réunions tripartites, le ministre Blair a répondu qu'il ne le savait pas, mais que l'Ontario semblait penser qu'il s'agissait d'un problème fédéral et qu'il appartenait au gouvernement fédéral de le résoudre. Le ministre estimait que le gouvernement de l'Ontario était réticent à dialoguer avec la Ville d'Ottawa et le SPO parce qu'il ne voulait pas risquer de gêner les opérations de police.



Le gouvernement de l'Alberta

Le ministre Blair a expliqué que ses rapports avec le gouvernement de l'Alberta s'étaient limités à répondre à la DAF que le ministre des Affaires municipales de l'Alberta, Ric McIver leur avait envoyée, au ministre Mendicino et à lui-même, le 5 février². Dans cette DAF, le ministre McIver déclarait que l'Alberta avait épuisé tous ses pouvoirs pour gérer les manifestations de Coutts et qu'il lui fallait des ressources du gouvernement fédéral pour l'aider à déplacer environ 70 semi-remorques et 75 véhicules personnels et récréatifs à Coutts [et à Milk River].

Le sous-ministre Stewart s'est mis en rapport avec les Forces armées canadiennes (**FAC**) pour savoir si elles pouvaient fournir les ressources demandées. Elles ont répondu qu'elles ne possédaient pas l'équipement nécessaire.

Invocation de la Loi sur les mesures d'urgence

Le ministre Blair a expliqué que l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence* [LRC (1985), ch. 22 (4^e suppl.)] avait été nécessaire pour quatre raisons principales.

Premièrement, le ministre Blair a déclaré que l'activité des manifestants aux points d'entrée (PDE) a fait passer le niveau de la menace représentée par le Convoi à celui de menace pour la sécurité nationale. Ottawa faisait face à des défis importants, mais le ministre Blair était d'avis que le Parlement continuait de fonctionner assez bien. Il était surtout préoccupé par les menaces pesant sur l'infrastructure essentielle des PDE du Canada à cause des blocages frontaliers. Il a fallu plus de deux semaines pour démanteler le barrage de Coutts, et les manifestants ont fermé le PDE; il a fallu cinq jours pour démanteler celui du pont Ambassador, ce qui a amené plusieurs usines d'automobiles à cesser leur production dans la région de Windsor; en outre, des manifestations avaient lieu et des barrages étaient dressés sporadiquement aux PDE d'Emerson, du Pacific Highway et du pont Peace. L'impression était qu'il s'agissait d'effort concerté et organisé de la part des manifestants pour bloquer des infrastructures essentielles.

Deuxièmement, le ministre Blair a déclaré que l'incapacité de démanteler les barrages a suscité des questions sur la capacité du Canada de garantir la sécurité de ses frontières, ce qui a terni la réputation de notre pays en tant que partenaire commercial.

Troisièmement, les barrages ont nui à l'économie canadienne. Le ministre Blair a déclaré que l'exemple le plus éloquent des torts causés à l'économie canadienne a été le barrage dressé au pont Ambassador. En effet, il transite pour 390 millions de dollars de marchandises à ce PDE. Il s'agit, entre autres, d'aliments, de produits pharmaceutiques et d'autres articles nécessaires au processus de fabrication intégré.

Quatrièmement, les pouvoirs existants avaient tous été exercés, mais ils s'étaient révélés insuffisants. Comme le ministre Blair l'a expliqué, la police ne pouvait invoquer ni le *Code*

² Lettre envoyée le 5 février aux ministres Mendicino et Blair par le ministre McIver au sujet de la demande d'aide fédérale, **PB.CAN.00000718**.



de la route (LRO 1990, ch. H.8), ni le *Code criminel* (LRC 1985, ch. C-46), ni d'autres lois provinciales ou fédérales pour affronter les importantes difficultés auxquelles elle faisait face. C'était en partie pour des raisons de sécurité; autrement dit, tenter de faire respecter ces lois risquait d'être dangereux. Le ministre Blair a souligné ce qui suit :

- Les services de police de Windsor, d'Ottawa, de Coutts et d'Emerson avaient du mal à trouver des dépanneuses;
- La GRC à Coutts avait du mal à appliquer la loi parce que des renseignements circulaient sur la présence d'armes à feu sur les lieux, et la GRC craignait pour la sécurité de ses agents;
- La PPO et le Service de police de Windsor avaient du mal à appliquer la loi parce que certains des véhicules étaient garés à une intersection municipale;
- Le SPO avait du mal à suivre la circulation des fonds [par exemple, à savoir d'où ils provenaient et à quoi ils servaient], et le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada n'avait pas les pouvoirs nécessaires pour s'occuper efficacement de ces fonds.

Les pouvoirs existants n'ont permis d'enrayer convenablement aucune de ces situations.

Le ministre Blair a été interrogé sur un courriel que la commissaire de la GRC, Brenda Lucki, avait envoyé le 13 février au ministre Mendicino par l'intermédiaire de son chef de cabinet, Mike Jones, dans lequel elle exprimait l'opinion suivante :

[TRADUCTION]

[N]ous n'avons pas encore épuisé tous les outils que les lois existantes mettent à notre disposition. Il y a des cas où des accusations pourraient être portées en application des lois en vigueur relativement à diverses infractions prévues par le *Code criminel* et commises en ce moment même dans le cadre de la manifestation. La *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence* de l'Ontario, qui vient d'être promulguée, ajoutera elle aussi des moyens de dissuasion à la gamme d'instruments existants³.

Le ministre Blair a répondu que, selon lui, la commissaire Lucki faisait son travail en veillant à ce que tout ce qui pouvait être fait conformément aux lois existantes le soit, et que la GRC agissait correctement dans les limites des pouvoirs dont elle disposait alors. Il a ajouté qu'il n'appartient pas à la police de demander d'autres moyens au gouvernement. La police a fait de son mieux avec les outils qu'elle avait.

Le ministre Blair s'est aussi vu interroger sur la déclaration qu'il avait faite le 13 février selon laquelle l'application insuffisante de la loi par la police était [TRADUCTION]

³ Courriel envoyé par la commissaire Lucki et son chef de cabinet Jones au ministre Mendicino et au sous-ministre Stewart au sujet de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence* (LRO 1990, chapitre E.9) [13 février, à 8 h 56 (HNE)], [14 février, à 00 h 56 m 48 s (GMT)], **SSM.NSC.CAN.00002280**.



« inexplicable » et que la proclamation de l'état d'urgence par l'Ontario donnait à la police de nouveaux pouvoirs et des outils efficaces pour [TRADUCTION] « faire son travail et faire respecter la loi⁴ ». Il a déclaré qu'il avait employé le mot [TRADUCTION] « inexplicable » pour dire que l'insuffisance des interventions ne pouvait être ni expliquée ni justifiée. Cependant, il a précisé que la police avait fait savoir qu'elle avait du mal à suivre la circulation des fonds destinés aux manifestants, à obtenir des dépanneuses et à régler plusieurs autres problèmes. Il a également affirmé que l'invocation par l'Ontario de sa loi sur les mesures d'urgence avait été utile, mais que cela n'avait pas dissipé toutes les difficultés auxquelles la province faisait face. Quand les pouvoirs conférés par cette loi se sont révélés insuffisants, la situation a obligé le gouvernement fédéral à examiner quelles autres mesures il pouvait prendre pour aider la province. Le ministre Blair a qualifié la décision du gouvernement fédéral d'invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence* de décision prise après mûre réflexion et à contrecœur.

⁴ CBC, « Government considering emergency powers with 'appropriate caution,' federal ministersays », 13 février 2022. Voir le site [Government considering emergency powers with 'appropriate caution,' federal minister says | CBC News](#).